

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 6 mai 2024, à compter de 19h00, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2024-05-145

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté en retirant le point 4 « Adoption du règlement numéro 199 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé, forestier, multiusage ou de tolérance ainsi que la cessation de l'entretien hivernal et estival des chemins privés, chemins forestiers et multiusages ne répondant pas aux conditions dudit règlement »:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adjudication du contrat FN-24-V-20 - Vidange collective des installations septiques
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2024-05-146

ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-20 - VIDANGE COLLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-20 fait sur le système SEAO pour la vidange collective des installations septiques;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues:

Robin Ouimet:

Vidange sélective - Fosse de moins de 4.8 m ³	250.00\$
Vidange sélective - Fosse de plus de 4.8 m ³	Nil
Vidange complète - Fosse de moins de 4.8 m ³	350.00\$
Visite non concluante:	150.00\$

Services sanitaires Mario Céré inc.:

Vidange sélective - Fosse de moins de 4.8 m ³	191.13\$
Vidange sélective - Fosse de plus de 4.8 m ³	63.75\$
Vidange complète - Fosse de moins de 4.8 m ³	235.50\$
Visite non concluante:	50.00\$

Les taxes applicables ne sont pas incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, une seule soumission a été jugée conforme puisqu'elle contenait toutes les vidanges demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-20 fait sur le système SEAO pour la vidange collective des installations septiques soit accordé à Services sanitaires Mario Céré inc. aux montants ci-haut mentionnés plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise au surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2024-05-147

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 6 mai 2024 soit levée. Il est 19h15.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse